Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260310-D_2026_30-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-30 **10/03/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance Santé Autonomie
Service : Animation territoriale de santé
Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2026 porté par l'Institut national du cancer (INCa) portant sur la réduction des expositions dans les établissements accueillant des jeunes

Le Président de REDON Agglomération,

L'Institut national du cancer (INCa) lance un appel à projet portant sur la réduction des expositions dans les établissements accueillant des jeunes : concevoir des politiques et agir dès maintenant. L'objectif est de faire des lieux d'accueil des publics jeunes, des lieux qui tendent vers un objectif de réduction, voire de suppression des expositions aux facteurs de risque évitables de cancers.
Cet appel à projets se décline en 2 volets dont : développer un environnement propice au déploiement d'interventions de promotion de la santé.

Le service ATS de REDON Agglomération, répond à cet appel à projet en proposant la création d'outils de prévention favorisant la compréhension des facteurs de risques évitables et l'adoption de comportements réduisant les risques au quotidien.
Les supports seront mis gratuitement à disposition du public. Il s'agira de :

- Bandes-dessinées pour les adolescents et jeunes adultes (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes)
- Exposition pour les adolescents, jeunes adultes, parents et tout public
- Albums documentaires jeunesse pour les 4 – 8 ans (et leurs parents)

Ce projet répond également à un enjeu identifié par les acteurs du territoire pour accompagner la sensibilisation et la mobilisation des habitants aux questions de santé. Le COPIL du Contrat Local de Santé a acté cet axe comme étant majeur et transversal pour la suite.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,

VU le Contrat local de santé signé le 14 décembre 2022 ;

CONSIDERANT l'appel à projets lancé par l'INCa

Le projet proposé par le service ATS de REDON Agglomération s'échelonnera sur 3 ans de 2026 à 2028 et le coût global est estimé à 166 100 €, dont 135 860 € font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'INCa et 30 240€ sont à la charge de REDON Agglomération et correspondent au coût des moyens humains nécessaires à la coordination du projet.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260310-D_2026_30-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de répondre à l'appel à projets proposé par l'INCa et de solliciter une demande de soutien financier à hauteur de 135 860 € auprès de l'INCa ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision**

Jean-Francois MARY
le 12/03/2026 15:05:37 +01:00

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34